

MUNICIPALITE

COMMUNIQUE DE LA MUNICIPALITE

Introduction de la taxe au sac : la Municipalité souhaite se donner le temps pour informer, débattre et trouver une solution incitative, sociale et simple

Renens, le 10 septembre 2012

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

L'introduction de la taxe au sac comprend plusieurs volets : la taxe au sac elle-même, la taxe forfaitaire, les mesures d'accompagnement (forme de compensation financière), l'augmentation des possibilités de tri des déchets, l'information et la sensibilisation.

Un gros travail a été fait par le Service Environnement et Maintenance, travail qui aboutira à la mise en place d'un Plan Directeur de la Gestion des déchets en Ville de Renens et du nouveau règlement sur la collecte, le traitement et l'élimination des déchets. Par ailleurs, un groupe de travail a été mandaté par la Municipalité composé de Mmes Huguenin et Maystre, MM. Dupuis, Clément, Leyvraz, Peneveyre, Perrin et Schweingruber pour faire des propositions sur la procédure d'une mise en place de la taxe de base et de sa redistribution, partielle au moins, à la population, sous une forme à préciser.

Ce groupe de travail a étudié plusieurs variantes, procédé à des analyses, comparé des systèmes différents. Des pistes sont envisagées, mais nécessitent d'être finalisées pour trouver une solution simple, à la fois politiquement acceptable par la population et permettant surtout d'atteindre le but fixé, soit un meilleur tri des déchets.

La solution lausannois (taxe au m³ et rétrocession par la facture d'électricité) est séduisante, mais n'est pas reproductible comme telle dans notre Commune sans mesures d'accompagnement complexes. La simple rétrocession fiscale par une baisse du taux d'impôt n'a pas été retenue par la Municipalité, car elle n'est pas équitable pour les petits et moyens revenus, qui, même si ils trient leurs déchets parfaitement, ne verraient pas leurs charges financières compensées par une baisse d'impôt, au contraire des plus gros revenus et des personnes morales.

En acceptant le principe d'une taxe au sac, moteur fort pour améliorer le tri des déchets, la Municipalité montre sa volonté d'aller de l'avant pour renforcer une politique des déchets cohérente et efficace; cette évolution est aussi rendue nécessaire par la loi, fédérale et cantonale, et par le fait que les communes environnantes vont dans le même sens. Néanmoins, la Municipalité ne souhaite pas céder à la pression générale et veut se donner le temps de trouver un système acceptable, non pénalisant et simple. Elle a décidé de ne pas présenter de préavis cette année 2012, mais de le faire dans le courant de l'année 2013. C'est avec stupéfaction que la Municipalité a appris il y a 2 jours que le Conseil d'Etat a par décret décidé de mettre en vigueur en janvier 2013 déjà la loi cantonale sur les déchets votée en juillet 2012. Après des années de débats, le canton a finalement refusé de légiférer lui-même, fixant seulement le cadre de l'application de la loi fédérale et laissant ce soin aux communes. L'énorme majorité des communes vaudoises doit ainsi modifier son règlement et introduire les taxes nécessaires, forfaitaires et au sac. Leur laisser 4 mois pour le faire est surréaliste, et nous interviendrons dans ce sens auprès du canton et de l'UCV.

Ce sujet sera abordé avec les présidents des partis et des groupes au Conseil communal lors de la prochaine séance commune avec le Bureau du Conseil communal et la Municipalité, le 15 octobre 2012. Le contexte légal, les projets de règlement et de Plan Directeur de la Gestion des déchets et les diverses pistes et solutions évoquées seront présentées et discutées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ